

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 JANVIER 2015**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
pouvoirs : 2
votants : 19**

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Daniel LESCASSE, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Dominique LORRETTE, M. Patrick SARATI, Mme Aurélie CAMMI, M. Mickaël DANGIN, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, Mme Marie OMHOVERE, M. Jean-Louis QUÉTEL, M. Romain THERES, Mme Jennifer TREILLARD, M. Martin WINTERSTEIN.

Se sont excusés : Mme Valérie WANTZ (procuration de vote à Mme Aurélie CAMMI), Mme Bernadette DEBRÉ (procuration de vote à M. Antoine BARBA).

Secrétaire de séance : M. Mickaël DANGIN, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

PROPOSITION D'ADJONCTION D'UNE DÉLIBÉRATION :

- Autorisation d'ester en justice

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Ilot Lembacel : autorisation de signer de l'acte de cession**01/2015**

Aux termes d'une délibération en date du 19 mai 2011, le Conseil Municipal a désigné la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (S.E.B.L.) comme aménageur de l'opération de requalification de l'ilot Lembacel.

Un traité de concession d'aménagement pour la création d'une zone mixte d'habitat, de commerce et de services, dénommée "Ilot Lembacel" a été conclu entre la Commune et la S.E.B.L. en date du 24 mai 2011, visé par la Préfecture de la Moselle le 24 juin 2011, conformément aux dispositions des articles L.300-4 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales. Il a été confié à la S.E.B.L., la mission d'acquérir, d'équiper et de revendre les terrains constituant cette zone.

En exécution de ce traité, la S.E.B.L. doit s'assurer la maîtrise foncière des terrains nécessaires à cette opération, en vue de la cession des terrains équipés à divers utilisateurs. Elle procédera à l'exécution de certains travaux de voirie et d'équipement et en poursuivra l'exécution en vue de la revente aux futurs constructeurs, de terrains ainsi équipés.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 JANVIER 2015**

L'article 28.1.1 « Apport en nature » dudit traité de concession stipule que « *la Collectivité Concédante s'engage à apporter à l'opération les terrains propriétés communales, dès que la présente concession sera exécutoire. La valeur de ce foncier est estimée à 600 000 €.*

Le transfert de propriété de ces terrains fera l'objet d'un acte authentique qui interviendra à première demande du concessionnaire, au prix indiqué ci-dessus.

La valeur de ce terrain sera toutefois soumise à France Domaines à l'initiative de la partie la plus diligente. »

En application de cette disposition, et conformément à l'avis des Domaines du 29 septembre 2014 fixant la valeur vénale des biens à 662 000 €, et en vue du transfert de propriété de la parcelle concernée, cadastrée section 2 n°275 entre la Commune et S.E.B.L., Monsieur le Maire propose de requérir Maître Michaël JACOB, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Dominique THOMAS et Michaël JACOB, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial sis à METZ (Moselle), 5, Entrée Serpenoise, aux fins de recevoir l'acte authentique.

Vu les articles L 2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 3221-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis rendu par le Directeur départemental des finances publiques en date du 29 septembre 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer l'acte authentique de transfert de propriété au nom et pour le compte de la commune,
- mandate Maître Michaël JACOB, Notaire à Metz (Moselle), aux fins de recevoir l'acte correspondant.

Ilot Lembacel : agrément du promoteur immobilier**02/2015**

Entendu le rapport de Madame Stéphanie JACQUEMOT, Adjointe au Maire,

Vu le traité de concession d'aménagement pour la création d'une zone mixte d'habitat, de commerces et de services îlot Lembacel en date du 24 mai 2011,

Vu l'exposé ci-après :

Le cabinet MARTEL a manifesté son souhait d'acquérir les parcelles A et B du projet d'aménagement du site. Il s'agit d'un cabinet d'architecture dont le siège social est sis 25 rue Albert 1^{er} à 54800 JARNY, représenté par Monsieur Michel MARTEL.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 JANVIER 2015**

Son projet est la création d'une résidence seniors proposant des services et logements allant du T1 au T3, au nombre de 29 (10 T1, 11 T2 et 8 T3) et un commerce sur une surface de 340 m².

Pour cela, il envisage de se porter acquéreur des lots A et B du projet d'aménagement d'une surface 2 101 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'agréer la candidature du cabinet MARTEL
- d'accepter la cession des lots A et B du projet d'aménagement au profit du cabinet MARTEL ou de toute personne morale ou physique qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur,
- de fixer la cession au prix de 237 730 € HT, et TVA à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser la SEBL, concessionnaire de la zone, à signer tous actes afférents à cette affaire.

Travaux aux écoles : demande de subvention**03/2015**

Le Conseil Municipal

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le bâtiment communal sis rue des Alliés à Novéant-sur-Moselle accueille 85 élèves, répartis en 4 classes.

Considérant que l'état des plafonds et des luminaires nécessite une première tranche de travaux de réfection garantissant le confort des élèves, travaux réalisés sur un plan pluriannuel. Ils consistent en la création d'un faux-plafond avec isolation, la mise en place d'un système de renouvellement d'air, peinture des murs, réfection des sols et rénovation totale des systèmes d'éclairage.

Considérant l'estimation faite pour les travaux s'élevant à 40 051.60 € HT (TVA 20 % : 48 061.92 € TTC)

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2015

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe RENAULD, Adjoint chargé des travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'estimation des travaux des deux classes des écoles élémentaires sis rue des Alliés à Novéant-sur-Moselle qui s'élève à 40 051.60 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015
- APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :
 - Montant H.T. des travaux : 40 051.60 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 JANVIER 2015**

- T.V.A. : 8 010.32 €
 - Montant T.T.C. : 48 061.92 €
- Financés comme suit :
- Participation de l'Etat (40 %) : 16 020.64 €
 - Autofinancement (60 %) : 24 030.96 €
 - DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :
3^{ème} trimestre 2015
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget 2015

Création d'un parking rue Foch : demande de subvention**04/2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un parking à hauteur du n°71 rue Foch afin d'améliorer le stationnement de ce secteur.

Ce parking permettra de proposer du stationnement aux riverains de la rue de la Fontaine, de désenclaver la place de la gare, voire de proposer des solutions complémentaires après aménagement du site Lembacel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)

L'estimation prévisionnelle des travaux à réaliser s'élève à :
- Création d'un parking : 80 831.85 € hors taxes sôt 96 998.22 € T.T.C.

Le Conseil Municipal fixe le plan de financement comme suit :

1. montant total des travaux hors taxes : 80 831.85 €
2. subvention D.E.T.R. (40 %) : 32 332.74 €
3. fonds propres de la commune : 48 499.11 € H T

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux ainsi qu'à demander les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Convention avec le Conseil Général relative à l'entretien des routes départementales sur la commune**05/2015**

Monsieur le Maire rappelle que les opérations de déneigement, salage, sablage, déverglaçage des chaussées de la commune relèvent de ses pouvoirs de police. Il en va de même de l'entretien des abords et les mesures d'exploitation de la chaussée (fauchage, signalisation horizontale, verticale et de police).

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 JANVIER 2015**

Le département, au titre du principe de traitement de ses routes départementales, accepte d'étendre les niveaux de service pratiqués en rase campagne aux sections de route situées en agglomération dans les conditions définies dans une convention passée entre la commune et le Conseil Général.

La convention nous liant actuellement au Conseil Général date du 15 avril 2003. Des modifications sur les limites d'agglomération le long de la RD6 sont intervenues suite à l'arrêté municipal pris en date du 06 octobre 2014.

Le Conseil Général propose par conséquent de mettre à jour cette convention en prenant en compte cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'entretien des routes départementales sur la commune de Novéant-sur-Moselle.

**Chasse : validation de l'adjudication publique du lot de chasse
n°2****06/2015**

Par délibération en date du 31 octobre 2014, le Conseil Municipal a déterminé la composition des lots de chasse pour la période 2015 – 2024. Deux des trois lots ont fait l'objet d'une convention de gré à gré. Le troisième lot, n°2, a été passé par adjudication publique.

Monsieur Daniel LESCASSE précise qu'un avis public a été publié dans le Républicain lorrain, dans son édition du 13 novembre 2014, ainsi que sur le site internet de la commune, pour la mise en adjudication publique du lot de chasse n°2 composé par le Rudemont, les Trois Fontaines et la carrière Moutonne. Il est délimité par la route de Novéant à Gorze (RD12), les limites communales avec Arnaville et Gorze.

La mise à prix de ce lot a été fixée par le Conseil Municipal à la somme de 4 967 € pour 238 hectares, dont 168 hectares de bois.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au vendredi 19 décembre 2014, en Mairie.

Deux personnes ont fait acte de candidature. Il s'agit de :

- Monsieur Philippe PINTO, domicilié 57, rue de Novéant 57680 GORZE
- Monsieur Olivier MARTIGNON 61, Grand Rue 57680 NOVÉANT SUR MOSELLE, ancien locataire, maintenant son droit de priorité

Chacun des candidats ayant apporté l'ensemble des documents mentionnés à l'article 7.1 du cahier des charges communal, leur candidature a été agréée par délibération prise en date du 22 décembre 2014.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 JANVIER 2015**

Suite à l'adjudication publique qui s'est tenue le mardi 06 janvier 2015 à 9h00 en Mairie, un procès-verbal a été signé pour la location du lot n°2 à Monsieur Olivier MARTIGNON pour le prix de 5 000 € annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine le procès-verbal et demande à Monsieur le Maire de signer le bail de location de chasse n°2 avec Monsieur MARTIGNON au prix de 5 000 €

Octroi de subvention**07/2015**

Monsieur le Maire fait état d'une demande de concours formulée par l'AFAD (Association Familiale d'Aide à Domicile) pour son budget de fonctionnement pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par cette association, de lui octroyer la somme de 30.00 €.

Autorisation d'ester en justice**08/2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de Novéant-sur-Moselle, représenté par son Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à mandater la SCP HEMZELLEC – DAVIDSON, Avocats au Barreau de METZ, 6 Rue des Compagnons à 57070 METZ, aux fins de défendre en Justice et de représenter la Commune devant la 1ère Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance de METZ à toutes les audiences relatives à l'affaire l'opposant au GFA LES ROCHERS DE LA FRASE ainsi qu'à tous autres accédits.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 JANVIER 2015**

La séance est close à 22h25

Délibérations n°01/2015 à 08/2015

Émargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Jennifer TREILLARD	
Philippe RENAULD, 2 ^{ème} Adjoint		Martin WINTERSTEIN	
Daniel LESCASSE, 3 ^{ème} Adjoint		Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 ^{ème} Adjoint		Mickaël DANGIN	
Colette KLAG, 5 ^{ème} Adjointe		Aurélie CAMMI	
Dominique LORRETTE		Patrick SARATI	
Marie OMHOVERE		Anne MULLER	
Bernadette DEBRÉ	EXCUSÉE	Romain THERES	
Valérie WANTZ	EXCUSÉE		